



Demande de transcription d'act de mariage

Par **indi**, le **26/08/2008** à **21:52**

salama alikoum j'ai parcouru les discussions sur le site car moi aussi je désire envoyer mon dossier à Nantes pour une transcription d'act de mariage donc une question est-il préférable de passer par le consulat de france du pays où a eu lieu le mariage ou bien par le service de Nantes? merci à tous par avance pour vos réponses baraka lahou fikoum